

AR Prefecture

063-200070761-20260304-2026_CSVA_020-AR
Reçu le 09/03/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026-2027

LES RENDEZ-VOUS CULTURELS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ

Les présentes conditions générales régissent exclusivement la réservation et la vente de billets dans le cadre de la saison culturelle « Par-ci, Par-là » et du festival du Volcan du Montpeloux de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

1. PRIX ET NOMBRE DE PLACES

Affichage des prix : en euros, taxes comprises.

Concernant les événements payants :

Saison culturelle « Par-ci, Par-là » (spectacles et ateliers sur le thème des arts vivants et du patrimoine)

a. du 01/01/2026 au 30/08/2026 :

- ✓ tarif « spectacle » plein : 13 €
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : 6,50 € (moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : 8,50€ (détenteurs carte abonnement médiathèque)
- ✓ tarif « spectacle jeune public » : 5,50 € / enfant et gratuit pour un accompagnateur

b. du 01/09/2026 au 30/08/2027 :

- ✓ tarif « spectacle » plein : 14 €
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : 7 € (moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : 9 € (détenteurs carte abonnement médiathèque)
- ✓ tarif « spectacle jeune public » : 6 € / enfant et gratuit pour un accompagnateur

Festival du Volcan du Montpeloux (jeudis soir du 2 juillet au 20 août 2026) :

- ✓ tarif « spectacle » plein : 15 €
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : 8 € (moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : 9 € (détenteurs carte abonnement médiathèque)
- ✓ Exonération (moins de 5 ans)

Événements culturels ponctuels :

Comédie de saint Etienne le 27 mars 2026 à Marsac en Livradois

- ✓ tarif « spectacle » plein : 12 €
- ✓ Tarif réduit : 6 € (moins de 12 ans, étudiants et demandeurs d'emploi)

La jauge des spectacles est variable en fonction des événements.

2. RESERVATION ET VENTE DE BILLETS

La réservation et la vente peuvent se faire au comptoir des BIT ou sur le site : www.auvergne-livradois-forez.com

Les modes de paiement acceptés :

- Au comptoir des BIT : chèques, espèces, chèques vacances et carte bancaire (uniquement pour Thiers, Ambert et Billom)
- Vente en ligne : Carte Bancaire.

3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE ET OBTENTION DU BILLET

La commande devient définitive au moment du paiement.

Une fois la réservation validée sur le site : www.auvergne-livradois-forez.com vous recevrez un email de confirmation avec vos billets.

La date de clôture des réservations et des ventes sont variables en fonction des événements.

4. VALIDATION ET PREUVE

La validation de votre réservation vaut pour acceptation de ces conditions générales dont vous déclarez avoir pris connaissance. Sauf preuve contraire, les données enregistrées sur le site de la Maison du tourisme : www.auvergne-livradois-forez.com constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la maison du tourisme et ses clients.

5. UTILISATION

Pour assister à un événement culturel (payant ou gratuit) de la saison culturelle « Par-ci, Par-là » le service culture d'Ambert Livradois Forez fera une vérification des noms des client(e)s sur une liste de réservations mais, en cas de besoin les client(e)s doivent pouvoir présenter leur billet, soit imprimé ou sur un smartphone, lors du contrôle à l'entrée du spectacle. Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

6. ANNULATION, REMBOURSEMENT

En cas d'annulation du fait de la CC Ambert Livradois Forez :

AR Prefecture

063-200070761-20260304-2026_CSVA_020-AR
Reçu le 09/03/2026

La CC Ambert Livradois Forez pourra annuler un événement en cas d'effectif insuffisant, de mauvaises conditions météorologiques ou de tout autre cas de forces majeures (défaillance d'un artiste, cause sanitaire... par exemple). Il sera proposé au client un billet pour une autre date. A défaut, le billet sera remboursé contre présentation de l'acte d'achat dans un délai de 15 jours francs ; passé ce délai, plus aucun remboursement ne sera pratiqué.

Celui-ci sera opéré par virement par le service de la Maison du Tourisme sur demande écrite et remise d'un RIB si l'acte d'achat a été réalisé sur le site internet www.vacances-livradois-forez.fr ou à l'un des guichets de la Maison du tourisme.

Maison du Tourisme, Maison du Parc Naturel Régional Livradois-Forez 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont.

Seul le prix du billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Dans ce cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

En cas d'annulation du fait du client :

Dans le cadre exclusif de la saison culturelle « Par-ci, Par-là », la Communauté de communes pourra procéder à un remboursement en cas d'annulation de la part du client, si l'annulation intervient au moins 48h avant l'événement. Aucun remboursement n'interviendra si le client, bien que n'ayant pas annulé en tout ou partie les billets achetés, ne se présente pas à l'événement concerné, y compris en cas de force majeur ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

7. DIVERS

Il n'est pas exclu (selon la configuration des lieux de certains spectacles) que les portes d'accès aux spectacles soient fermées dès le début de la représentation. Pour le respect des artistes comme du public, il est recommandé d'arriver 15 minutes avant le début de l'heure indiquée. Une fois le spectacle commencé, les retardataires seront placés à un moment propice, sur les sièges disponibles. Il est formellement interdit de fumer dans les salles ou tous autres lieux de représentation.

Il est interdit de photographier, filmer, enregistrer ainsi que de laisser en fonction son téléphone portable.

Tous les enregistrements vidéo ou photo effectués par la CC Ambert Livradois Forez ou l'un de ses partenaires, durant l'événement peuvent être utilisés par la CC Ambert Livradois Forez ou ses partenaires à des fins promotionnelles ou de communication et peuvent être publiés. Sur simple demande écrite, le participant peut demander à la CC Ambert Livradois Forez de retirer une publication. En aucun cas, le participant ne peut prétendre à une quelconque contrepartie financière.

8. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont soumises au Droit Français. En cas de contestation quelconque relative aux présentes CGV, le Tribunal compétent sera celui de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez auquel les parties attribuent une compétence exclusive.